



Procès-verbal du Conseil de participation
du jeudi 16 septembre 2021

Début de la séance à 17h05

Levée de la séance à 18h00

Présents :

Les représentants du P.O. :

Monsieur David CORDONNIER – Echevin de l’Instruction publique

Madame Valérie LEGA – Directrice Clair-Vivre Omega

Madame Valérie PASTEYNS – Directrice Clair-Vivre Alpha

Madame Laurence LARDINOY – Secrétaire Clair-Vivre Omega

Madame Pamela VERSEE – Service Education

Les représentantes de l’équipe PSE :

Madame Audrey CARETTE – infirmière PSE

Madame Amandine SZIJ- Infirmière PSE

La représentante du personnel d’entretien :

Néant

Les représentants de l’équipe éducative :

Madame Virginie GAIATTO – institutrice Alpha Germinal

Monsieur Julien BOUVIN – instituteur Omega

Madame Anne TROTTA – éducatrice Omega

Les représentants des parents (A.P.) :

Monsieur Nino PEETERS

Monsieur Corentin BRUYERE

La séance est ouverte à 17h05.

Monsieur CORDONNIER prend la parole et salue les participants.

Point 1 – Approbation du PV du 16 mars 2021

Monsieur CORDONNIER demande si des remarques sont à formuler concernant le PV de la séance du 15 juin 2021.

En l'absence de remarques, le PV du Conseil de Participation du 15 juin 2021 est approuvé.

Point 2 – Approbation des frais scolaires 2021-2022

Madame LEGA distribue les frais scolaires de la classe de Nicolas François qui ont été modifiés.

Monsieur CORDONNIER demande si un membre de l'assemblée souhaite des détails supplémentaires.

Monsieur Nino PEETERS aborde la gratuité scolaire et plus précisément la « règle des 100€/cycle de 3 ans » en maternelle pour les sorties et voyages.

Il subsiste selon lui toujours de l'incompréhension quant à l'impact que de cette réglementation aura sur les élèves.

Il illustre ses propos en imaginant une classe de M2 qui partirait cette année en voyage scolaire pour un montant de 100€ (soit le maximum autorisé sur un cycle de 3ans) et condamnant alors les 5/8 de l'année scolaire suivante. Il demande si l'école a les moyens de s'organiser afin d'empêcher cet impact qui pénalise les autres classes.

Monsieur CORDONNIER répond que ce problème connu est exacerbé par la pédagogie Freinet pratiquée par l'école Clair-Vivre (classes verticales). Il reconnaît que cela nécessite une réflexion sur l'organisation de cette réglementation.

Madame PASTEYNS ajoute que cette réflexion est inscrite au programme. Elle explique que les classes qui partent cette année scolaire sont celles qui ont dû reporter leurs voyages scolaires depuis deux années (COVID).

Madame LEGA rajoute qu'il n'y a pas encore de plafond prévu pour les classes primaires (P1, P2, P3, P4, P5 et P6).

Monsieur CORDONNIER dit que le problème se pose au cycle 5/8 (mélange de M3-P1-P2).

Madame LEGA précise que pour l'école OMEGA, en P3 les élèves partent en classes vertes à Marcourt et les P6 en classes de neige. Ces voyages scolaires sont d'ailleurs inscrits dans le projet pédagogique de la commune d'Evere.

Monsieur PEETERS conclut que cette réglementation se limite aux maternelles et n'impacte donc pas pour l'instant les classes primaires.

Madame LEGA acquiesce et pointe la problématique liée à la pédagogie.

Monsieur CORDONNIER dit qu'il faut établir un calcul par cycle puisque les enseignants partent au moins 1X dans un cycle.

Madame PASTEYNS précise que tous les titulaires ne partent pas systématiquement. Il sera donc tout à fait possible de s'organiser.

Madame GAIATTO demande si les enseignants ne pourraient pas écrire à la Ministre afin de signaler cette incompatibilité avec la Circulaire.

Madame LEGA répond qu'un courrier a déjà été envoyé et que les deux directrices ont été reçues au cabinet de La Ministre pour parler de ce problème. Il est impossible pour le Gouvernement de prendre en compte toutes les spécificités des écoles.

Madame PASTEYNS prend l'exemple de la « Coopérative », fondamentale en pédagogie Freinet, qui supporte les mêmes incompatibilités avec ce décret.

Et Monsieur PEETERS de conclure qu'il se réjouit de voir que la problématique est considérée par l'école et le PO et espère que des solutions soient trouvées.

En l'absence d'autres remarques, les frais scolaires pour l'année 2021-2022 sont approuvés par l'assemblée.

Point 3 – Planning de l'année scolaire

Madame PASTEYNS dit que les réunions d'équipe sont déjà planifiées pour l'année et occuperont l'équivalent de 30 périodes dont une réunion d'équipe « Alpha-Omega ».

Elle ajoute qu'à cela seront ajouté 30 périodes de travail collaboratif.

Elle précise que les dates de conférences pédagogiques ont été déterminées et sont au nombre de 3 : 29/09, 22/11 et 11/01. Une ou deux dates supplémentaires pourraient être ajoutées en février (2X un mercredi) et porteraient également sur le « Plan de pilotage » qui sera présenté le 08/03/2022 aux membres du Conseil de participation.

D'un point de vue des festivités qui seront organisées, l'équipe est encore en réflexion.

Madame LEGA précise qu'en ce qui concerne le Plan de Pilotage, l'école est toujours à la 1^{ère} étape puisqu'il a été reporté suite à la crise du COVID. Elle ajoute que ce plan de Pilotage consiste en une réforme profonde de l'enseignement et précise que chaque école devra fixer ses propres objectifs pour répondre aux objectifs d'amélioration édictés par la FWB. Ces objectifs dressés par l'équipe pédagogique prendront en finalité, la forme d'un contrat.

Madame LEGA dresse le schéma des validations que suivra le texte rendu par l'équipe pédagogique avant de revêtir sa forme définitive :

- Le 08/03, le plan finalisé sera présenté au Conseil de participation qui rendra un avis.
- Le texte sera ensuite présenté en COPALOC qui rendra un avis également.
- Il sera ensuite soumis à l'approbation du PO (au Collège des Bourgmestre et Echevins)
- Il sera enfin présenté pour accord au Conseil Communal.
- Pour terminer, il sera envoyé au DCO (Directeur aux Contrats d'Objectifs représentant la FWB) qui se chargera de sa contractualisation.

Ces objectifs à atteindre, présentés sous forme de contrat, sont fixés pour 6 ans. Après ce délai, un nouveau plan de pilotage recommencera. L'école se fixera alors de nouveaux objectifs visant à répondre aux ambitions de réforme et d'optimisation de l'enseignement en FWB.

Monsieur PEETERS demande si l'AP, au moment de rendre son avis, pourra diffuser le texte aux parents d'élèves.

Madame LEGA répond par l'affirmative car l'AP reçoit la partie non- confidentielle du texte. Elle précise néanmoins qu'il sera impossible pour l'école d'envoyer le texte longtemps à l'avance vu les

délais très serrés imposés par le passage dans tous les organes de concertation. Dans le meilleur des cas, le Plan sera envoyé aux membres du Conseil le 25 février pour avis le 08 mars. Au plus tard, il sera envoyé le 07 mars pour avis le 15 mars au plus tard.

Monsieur CORDONNIER précise que ça ne sera pas à l'AP de rendre un avis, mais bien au Conseil de Participation dont elle fait partie en tant que représentant des parents.

Madame LEGA ajoute que les dates du CEB sont connues. Elles auront lieu les 16, 17, 20 et 21 juin.

Point 4 – Arceaux Vélos

Monsieur PEETERS dit qu'il y a une forte augmentation des cyclistes à l'école depuis la rentrée et constate qu'il manque des arceaux pour le stationnement des deux-roues à l'avant de l'école. Il ajoute craindre que ce manque de place décourage les parents et élèves qui semblent s'être convertis ou participent à l'augmentation du nombre de vélos mal garés. Il demande s'il est possible d'envisager le placement d'arceaux supplémentaires aux abords de l'école.

Madame LEGA répond que le PO en a déjà fait placer 2 supplémentaires. Elle demande combien d'arceaux supplémentaires seraient nécessaires.

Monsieur CORDONNIER répond qu'un audit est prévu à ce propos afin de déterminer les lieux à équiper et le nombre nécessaire. Il ajoute qu'un appel à projet a été et qu'il permettra d'équiper l'école d'un abris vélos (pour les vélos « enfant » appartenant à l'école et les vélos du personnel) ce qui, pourrait apporter une solution sur le court terme.

Point 5 – Débris de verre sous les châssis

Monsieur CORDONNIER commence par dire que le PO qualifie les pratiques de l'entrepreneur en charge de la rénovation des châssis d'intolérables. Il ajoute que ce dernier a été prévenu des dégâts qu'il avait causés et laissés sur place en quittant le chantier.

Monsieur PEETERS ajoute que des enfants sont rentrés avec des débris de verre en poche. Il demande si ce problème est réglé.

Madame PASTEYNS répond par l'affirmative et dit que le chantier a été nettoyé.

Point 6 – Commerçant ambulant devant l'école

Monsieur CORDONNIER commence par dire que ce commerçant est en ordre d'autorisation.

Madame LEGA clarifie la demande initiale de l'AP en expliquant que le problème n'est pas l'autorisation mais l'endroit où le commerçant se gare.

Monsieur CORDONNIER répond que, d'après le constat, la circulation sur le « Kiss and Ride » (aux heures de présence du commerçant) est moins dense.

La gêne occasionnée est de ce fait relative. Les mouvements des véhicules, moins nombreux et plus rythmés qu'au matin, ne font pas de sa présence un problème majeur pour les usagers.

Monsieur PEETERS dément et affirme qu'à son arrivée, la camionnette gênait. Il ajoute que c'est un « Kiss and Ride » et que le Code de la Route interdit strictement tout véhicule quel qu'il soit d'en faire un autre usage.

Monsieur CORDONNIER répond que le PO sera attentif à ce détail lors de la prochaine demande d'autorisation.

Point 7 – Accès au réfectoire

Monsieur CORDONNIER commence par dire qu'un permis d'urbanisme ainsi qu'un cahier des charges sont en cours de réalisation. L'installation d'un module de jeu sur la plaine est également à l'ordre du jour.

Monsieur PEETERS dit, qu'actuellement, c'est une zone non sécurisée et que les enfants n'ont pas à y circuler car ils y sont en danger.

Monsieur CORDONNIER acquiesce, mais rappelle que le PO doit respecter les procédures en matière d'urbanisme et qu'aucun aménagement du territoire ne peut être mis en œuvre de manière indépendante.

Monsieur PEETERS rétorque que la mise en sécurité des enfants doit être solutionnée sans permis d'urbanisme.

Madame TROTTA demande si le PO ne pourrait pas déplacer l'entrée du parking.

Monsieur CORDONNIER rappelle que la zone « parking » dont il est question est un terrain vague et que soit cela demeure ainsi jusqu'à la fin de la procédure d'urbanisme (et de son réaménagement) soit on condamne l'accès à cette zone.

Monsieur PEETERS déplore constater que le PO « déplace » la priorité et semble privilégier les emplacements de parking au détriment de la sécurité des enfants.

Monsieur CORDONNIER dément fermement.

Monsieur PEETERS rappelle que la dangerosité de la situation est connue de longues dates et que rien ne change.

Monsieur CORDONNIER dit que les enfants ne sont pas laissés sans surveillance lorsqu'ils empruntent ce passage vers le réfectoire, car ils sont toujours accompagnés par des éducateurs.

Anne TROTTA ajoute qu'une demande a été faite pour placer des potelets visant à empêcher le stationnement devant la porte d'entrée.

Monsieur CORDONNIER déclare qu'il se renseignera auprès du service technique pour connaître l'état d'avancement du dossier.

Point 8 – Cours de langue

Valérie LEGA explique l'état d'avancement de l'autorisation pour la tenue des cours de langue en extrascolaire à Clair-Vivre. Madame VERSEE dit ne l'avoir pas encore reçue.

Madame LEGA ajoute que des concertations ont eu lieu avec l'AP, Arpine Hogapian et Monique Marin pour que tout soit en ordre en septembre. Tout est donc en ordre du côté de l'école.

Les cours débutent le 01/10.

Point 9 – Logopèdes

Madame PASTEYNS annonce que l'école ne dispose pas de logopède pour l'implantation de Germinal. Malgré les recherches, aucune candidature n'a été déposée. Elle ajoute que l'équipe attend des nouvelles concernant l'éventuel retour d'une logopède actuellement en arrêt maladie. Elle précise qu'à défaut d'une logopède attitrée pour l'implantation, le PMS détache une logopède dans les classes pour donner des animations « langage ».

Divers

a) Risque de fermeture de classe à Germinal

Madame PASTEYNS annonce que l'état des inscriptions conduira peut-être à la fermeture d'une classe à Germinal. Elle ajoute qu'il faut attendre le 30/09 pour connaître avec certitude le nombre d'élèves inscrits et qui comptabilisent 8 demi-jours de présence.

Actuellement, il persiste une incertitude par rapport à ce nombre mais, le spectre de la fermeture d'une classe est bien réel.

Monsieur CORDONNIER rajoute que cette situation est la même chaque année car les écoles maternelles sont tributaires de données indépendantes de leur volonté (inscriptions multiples, obligations scolaires inexistantes jusqu'en M2, présences effectives des élèves inscrits). Le couperet tombe chaque 30/09, car le calcul se fait sur base des données de la loi.

Et Valérie PASTEYNS de conclure que cela conduira vraisemblablement au licenciement d'un titulaire et du partage des élèves de sa classe.

Elle ajoute que les classes sont prévenues, les parents des élèves concernés aussi.

L'équipe pédagogique de Germinal doit encore se réunir pour définir ensemble de la mise en pratique de cette réorganisation.

Monsieur CORDONNIER ajoute qu'il y a des règles à suivre en termes de statut des enseignants (statutaires, temporaires prioritaires, non prioritaires, ect).

Ce système de « comptage » débouche sur un jeu de dominos dans l'ensemble des écoles du PO.

b) Végétalisation de la cour de récréation

Madame LEGA annonce que l'école Clair-Vivre a obtenu un gros subside pour végétaliser sa cour de récréation.

Monsieur CORDONNIER ajoute que l'école a été sélectionnée par la FWB pour développer un projet pilote : « Opération Ré-création » qui vise à végétaliser la cour de récréation.

Il précise que la concrétisation de ce projet ne sera pas fait pour le prochain Conseil.

Il ajoute qu'ils en sont seulement au stade du financement dont ils attendent de connaître la hauteur.

Madame LEGA rajoute qu'il s'agit d'un projet collectif qui a mobilisé de nombreux acteurs de l'école et du PO. Grâce à leur contribution et leurs idées originales, le projet a été retenu parmi beaucoup de candidats ce qui n'a pas manqué de surprendre agréablement les auteurs dudit projet.

Monsieur PEETERS félicite l'assemblée.

Monsieur CORDONNIER demande si quelqu'un souhaite aborder un autre point « Divers ».

*Monsieur PEETERS demande qu'on rappelle les dates des prochains Conseils Participation.
Les dates des prochains CP sont le jeudi 16/12/2021, le mardi 08/03/2022 et le jeudi 16/06/2022.*

En l'absence d'autre intervention, Monsieur CORDONNIER clôture la séance.

La séance est levée à 18h00.

*L. LARDINOY
Secrétaire*

*D. CORDONNIER
Président*